

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL635

présenté par

M. Belot, rapporteur

à l'amendement n° CL|266 de M. Coronado

APRÈS L'ARTICLE 33

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« non-membre »

le mot :

« non-membres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.